

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

05 juin 2018

La Ville de Carouge, la Ville de Genève et la Ville de Lancy disent « oui » à la loi PAV

Fruit d'un compromis, la loi PAV 12052 soumise à votation populaire le 10 juin 2018 permet, par une meilleure mixité sociale, d'améliorer fortement les équilibres fiscaux des communes de Carouge, Genève et Lancy sur lesquelles s'étend le périmètre du projet PAV. En plus d'offrir des logements supplémentaires en nombre, le projet n'augmente par ailleurs pas les densités. De ce fait, des conditions excellentes sont offertes pour soigner la qualité urbaine des futurs quartiers à l'échelon local. S'appuyant sur le vote unanime de leurs conseils municipaux, les Villes de Carouge, Genève et Lancy appellent à voter « oui » à la loi PAV le 10 juin 2018.

La Ville de Carouge, la Ville de Genève et la Ville de Lancy accueilleront sur leurs territoires le nouveau cœur de centre-ville que sera à terme le PAV. La loi 12052 soumise à votation le 10 juin 2018 est issue d'un compromis auquel les trois municipalités ont adhéré.

En effet, cette loi améliore considérablement les équilibres fiscaux des trois communes. Les études préparatoires ont démontré que le temps de deux générations serait nécessaire avec la loi actuelle pour amortir les importants investissements découlant des infrastructures du PAV. La nouvelle loi permettra d'écourter fortement cette durée, dès lors l'impact sur les finances communales, du fait que le PAV accueillera une proportion plus importante de ménages aisés.

Par ailleurs, la nouvelle loi ne constitue pas une charge supplémentaire sur la densité des secteurs. En privilégiant les nouveaux logements plutôt que les nouvelles activités, les modifications permettront de soigner d'autant plus la qualité urbaine, que ce soit au travers par exemple des espaces publics ou des espaces verts, ou encore des prestations de proximité telles qu'espaces d'accueil pour la petite enfance, établissements pour les seniors, maisons de quartier, lieux culturels.

C'est en particulier pour ces motifs que les conseils municipaux des trois communes de Carouge, Genève et Lancy ont voté à l'unanimité de tous les partis la loi qui est actuellement soumise en votation populaire.

Dès lors, la Ville de Carouge, la Ville de Genève et la Ville de Lancy soutiennent résolument la nouvelle loi PAV 12052.

Contacts :

Ville de Carouge : Nicolas Walder, Maire, 079 550 05 13

Ville de Genève : Valentina Wenger, Collaboratrice personnelle, Département des finances et du logement, 079 508 24 34

Ville de Lancy : Damien Bonfanti, Conseiller administratif et Président de la CCU, 076 394 31 93